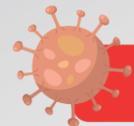




Confinement Covid-19 et violences intrafamiliales



Promiscuité, anxiété, isolement. Le contexte de crise sanitaire augmente les risques de violences intrafamiliales.



La Gendarmerie protège les victimes en :

- multipliant les moyens d'alerte
- mobilisant tous ses partenaires
- maintenant ses actions post-Grenelle
- priorisant son action sur les VIF
- assurant un accompagnement et un suivi personnalisés



Continuité permanence avocats VIF

01.76.40.17.71

numéro actif 24/7 durant la COVID19

1 Réception de l'appel de la victime par le CORG

2 Intervention immédiate d'une patrouille et protection de la victime

3 Traitement judiciaire

4 Accompagnement et suivi de la victime



Évaluation du danger

MOYENS D'ALERTE À RAPPELER AUX VICTIMES DE VIF

APPELS



- **17** numéro d'urgence des forces de l'ordre
- **3919** Violences Femmes Info
- **119** Enfance en danger
- **116 006** Aide aux victimes
- **115** Hébergement social d'urgence
- **112** numéro européen d'alerte

TCHAT

- **PVSS** Plateforme violences sexuelles et sexistes

SMS

- **114** Appel d'urgence pour sourds et malentendants

RELAIS D'ALERTE POSSIBLES

PHARMACIES

En cas d'urgence, le pharmacien fait le 17

COMMERCES

Notamment certains hypermarchés partenaires ouverts pendant le confinement

ENTOURAGE / VOISINAGE

Leur témoignage peut tout changer

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Mise en relation avec la gendarmerie

